

Notre assurance personne clé

avec un capital en cas de décès constant ou décroissant

Qu'advierait-il si le collaborateur ou la collaboratrice le/la plus important(e) de l'entreprise n'était soudain plus là? Avec l'assurance personne clé, vous protégez votre entreprise contre les conséquences du décès de votre personne clé ou d'un(e) associé(e).

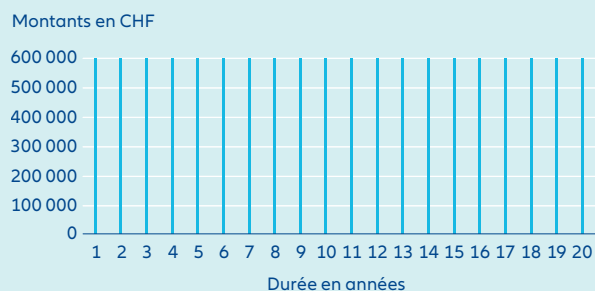
Dans toute entreprise, il y a des personnes qui contribuent de manière décisive à la bonne marche des affaires. Il peut s'agir d'un spécialiste comme d'un membre du management. Ces personnes clés sont indispensables pour votre entreprise et sont difficiles à remplacer.

Le risque financier qui résulte du décès prématuré d'une telle personne peut désormais être assuré. Le capital assuré en cas de décès vous permet de rechercher un successeur adéquat et de garantir ainsi l'avenir de votre entreprise.

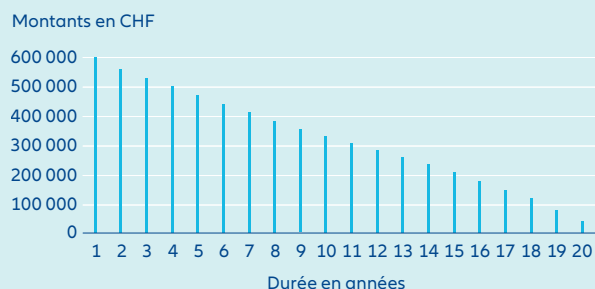
- ✓ S'assurer contre le manque temporaire de liquidités
- ✓ Remplacer la perte d'un savoir-faire
- ✓ Garantir l'avenir de l'entreprise

Aperçu des variantes de capital en cas de décès (exemples)

Assurance en cas de décès à capital constant garanti



Assurance en cas de décès à capital décroissant convenu



Dans le cas d'une assurance en cas de décès à capital constant, le capital assuré reste le même pendant toute la durée du contrat. Pour une assurance à capital décroissant, le capital convenu diminue régulièrement chaque année.

L'essentiel en bref

Offre

Type d'assurance	L'assurance personne clé (prévoyance libre, pilier 3b) est une assurance de risque qui garantit le capital assuré en cas de décès à l'entreprise en cas de décès prématuré de la personne clé.	
Primes et prestations	<ul style="list-style-type: none">• Prime périodique en CHF• Somme d'assurance minimale en cas de capital constant: CHF 10 000.–• Somme d'assurance minimale en cas de capital décroissant: CHF 20 000.–	
Cadre temporel	Âge d'entrée	18–75 ans
	Âge terme	23–80 ans
	Durée du contrat si capital constant	5–52 ans
	Durée du contrat si capital décroissant	5–50 ans

Prestations

En cas de décès	Capital en cas de décès constant ou décroissant
-----------------	-------------------------------------------------

Possibilités et avantages

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• L'entreprise en tant que preneur d'assurance et payeur des primes est la personne morale bénéficiaire.• La personne assurée est la personne clé.
Autre avantage de l'assurance de risque	Participation aux excédents d'Allianz

Important

Informations complémentaires	Des informations détaillées concernant le partenaire contractuel, la nature et les particularités de l'assurance, les prestations, les excédents, les risques, les frais, la durée d'assurance et l'Ombudsman sont fournies dans les conditions générales de l'assurance en cas de décès.
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pourquoi choisir Allianz

- ✓ Chez nous, la confiance et la sécurité sont primordiales: avec 130 ans d'expérience, nous sommes fortement ancrés sur le marché.
- ✓ L'agence de notation internationale Standard & Poor's a attribué la note AA à Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie et à Allianz Suisse Société d'Assurances, qui forment Allianz Suisse. Allianz Suisse bénéficie ainsi de la meilleure notation parmi les compagnies d'assurances suisses (état: mai 2023). Vous avez donc la certitude que nos obligations financières envers vous seront respectées à long terme.
- ✓ L'indice réputé Dow Jones Sustainability Index attribue au groupe Allianz la meilleure note de durabilité parmi toutes les assurances du monde (état: décembre 2022). Les produits durables, une gestion respectueuse du climat et un engagement social sont notamment mis en avant.